

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement 212-12-22 sur le taux de taxation, taux d'intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2023

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 le conseil a adopté le règlement R-212-12-22 fixant le taux de taxation, le taux d'intérêts et les pénalités pour l'exercice financier 2023é.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 16e jour du mois de décembre 2022

Myriam Lafleur

Myriam Jollew

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16° jour du mois de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 16e jour du mois de décembre 2022.

Myriam Lafleur

Myliam Jafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe